

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DU 19 AVRIL 2012

Présents : 12.

Absents : Pascale JABELIN, Marie-Thérèse PONCE

Secrétaire de séance : Guy AUDRAS

Ouverture de séance à 19h05

Le Maire rappelle que dans le cadre du projet de réalisation d'un assainissement collectif il s'avère nécessaire de procéder à des études permettant d'établir :

- D'une part, un diagnostic du réseau unitaire de collecte afin de définir les travaux nécessaires à réaliser et de déterminer l'incidence des eaux pluviales sur la gestion des eaux usées afin de mettre à jour le schéma directeur d'assainissement
- D'autre part, un schéma directeur d'eau potable qui permettra de connaître le potentiel de la ressource en eau de la commune et de définir les travaux nécessaires afin que le réseau communal puisse alimenter les habitations ne disposant pas d'eau potable.

Afin de sélectionner le ou les bureaux d'études qui réaliseront ces documents, un appel d'offres selon une procédure adaptée, a été lancé le 12 mars 2012 avec date limite fixée au 2 avril à 12h.

Cet appel était composé de 2 lots :

- lot n°1 concernant la réalisation d'un diagnostic des réseaux d'assainissement ainsi que la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune
- lot n°2 concernant la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable

Douze dossiers ont été retirés, 4 entreprises se sont excusées et 4 ont répondu.

L'ouverture des quatre plis s'est déroulée le 3 avril 2012 et le Département de la Drôme en qualité d'Assistant à maîtrise d'ouvrage a procédé à l'analyse des offres.

Le Maire précise également qu'afin de compléter notre connaissance du réseau, des demandes complémentaires ont été formulées. Il s'agit de l'élaboration d'un carnet de vannage des branchements ainsi que des levés topographiques des ouvrages, des vannes de sectionnement et des vannes de branchement,

Délibération 1 : Assainissement collectif - Attribution du marché relatif au diagnostic et à la mise à jour du schéma directeur d'assainissement (LOT n°1)

Le département de la Drôme, assistant à maîtrise d'ouvrage désigné par la commune, a rédigé un rapport d'analyse des offres sur la base des critères indiqués au règlement de la consultation, dont le maire donne lecture aux conseillers municipaux.

A l'issue de l'analyse des offres, le cabinet REALITE ENVIRONNEMENT est classé premier pour le LOT n°1 sur les quatre candidats qui ont présenté une offre pour un montant d'étude de 16 853.00 € HT soit 20 156.18 € TTC.

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché du LOT n°1 à ce cabinet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de d'attribuer le marché de réalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement et la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune au cabinet REALITES ENVIRONNEMENT pour un montant de 16 853.00 € HT, soit 20 156.18 € TTC.

AUTORISE le maire à signer le marché d'études ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution.

AUTORISE le maire à déposer une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de la Drôme pour la réalisation l'étude faisant l'objet de la présente délibération

Délibération 2 : Attribution du marché relatif à la réalisation du schéma directeur d'eau potable (LOT n°2)

Le département de la Drôme, l'assistant à maîtrise d'ouvrage désigné par la commune, a rédigé un rapport d'analyse des offres sur la base des critères indiqués au règlement de la consultation, dont le maire donne lecture aux conseillers municipaux.

A l'issue de l'analyse des offres, le cabinet REALITE ENVIRONNEMENT est classé premier pour le LOT n°2 sur les quatre candidats qui ont présenté une offre pour un montant d'étude de 20 926.50 € HT soit 25 028.09 € TTC.

Le Maire précise que suite aux demandes complémentaires relatives à l'élaboration d'un carnet de vannage des branchements et aux levés topographiques des ouvrages, des vannes de sectionnement et des vannes de branchement, le cabinet REALITES ENVIRONNEMENT a rajouté les 3 prix suivants :

- | | |
|--|-------------|
| ○ carnet de vannage des branchements | 2 720.00€HT |
| ○ levé topographique des ouvrages et vannes de sectionnement : | 600.00€HT |
| ○ levé topographique des vannes de branchements : | 2 250.00€HT |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de d'attribuer le marché de réalisation du schéma directeur d'eau potable de la commune au cabinet REALITES ENVIRONNEMENT.

DECIDE de rajouter au marché les 3 prix supplémentaires relatif au carnet de vannage des branchements et de l'ensemble de la topographie

AUTORISE le maire à signer le marché relatif à la réalisation du schéma directeur d'eau potable pour un montant de 26 496.50€HT soit 31 689.81€TTC.

AUTORISE le maire à signer le marché d'études ainsi que toutes les pièces afférentes jusqu'à son exécution.

AUTORISE le maire à déposer une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de la Drôme pour la réalisation l'étude faisant l'objet de la présente délibération

Le Maire informe le Conseil que l'entreprise Réalités Environnement viendra vendredi 20 avril pour prise de contact et pour recueillir diverses informations nécessaires à son étude.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire prononce la fin de séance à 19h35